

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_023_2025

Objet : CIMETIÈRE : Approbation de la modification du règlement avec effet au 1er janvier 2026

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRÉSENTS : Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Estelle PATOILLARD représentée par Serge GRANJON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

- Que par délibération en date du 5 décembre 2020, le Conseil Municipal a adopté un règlement pour le cimetière.
- Que Monsieur le Maire a pris l'arrêté N° AR_2020_039 du 17 décembre 2020, portant règlement général du cimetière
- Que suite à des travaux courant 2025 sur le cimetière, et notamment la création par la commune de cavurnes, il convient de modifier divers articles du règlement.

Des changements ont donc été apportés au règlement initial du cimetière

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement municipal du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement et toutes les pièces relatives à ce dossier

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de réception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_023_2025-DE

A G E D I

Ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau règlement du cimetière de la Tourette tel qu'il est annexé à la présente délibération
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce règlement et toutes les pièces relatives à ce dossier
- DIT que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON



Date de transmission de l'acte: 26/09/2025
Date de reception de l'AR: 26/09/2025
042-214203127-DE_023_2025-DE
A G E D I

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_024_2025

Objet : CIMETIÈRE - tarifs des concessions à compter du 1er janvier 2026

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRÉSENTS : Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Estelle PATOULLARD représentée par Serge GRANJON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

A compter du 1^{er} janvier 2026, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs relatifs au cimetière de la façon suivante :

	<i>Tarifs</i>
<u>Concessions en pleine terre</u>	
Cinquantenaire : 5 m ² (2m x 2,5m)	800 €
Cinquantenaire : 2,5 m ² (1m x 2,5m)	400 €
<u>Concession en pleine terre pour construction privée de caveaux</u>	
Cinquantenaire : 5 m ² (2m x 2,5m)	800 €
Cinquantenaire : 2,5 m ² (1m x 2,5m)	400 €

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de réception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_024_2025-DE

A G E D I

	<i>Tarifs</i>
<u>Concession en pleine terre pour construction privée de cavurnes</u>	
Trentenaire : 0,64 m ² (0,8m x 0,8m)	110 €
<u>Achat d'un caveau construit par la mairie</u>	
Concession cinquantenaire en pleine terre : 5 m ² (2m x 2,5m)	800 €
Concession cinquantenaire – caveaux de 6 places	4000 €
<u>Achat d'une cavurne construite par la mairie</u>	
Concession trentenaire n pleine terre : 0,64 m ² (0,8m x 0,8m)	110 €
Concession trentenaire – cavurne pour 4 urnes	800 €
<u>Achat d'une case du columbarium construite par la mairie</u>	
Concession trentenaire – case de 4 urnes maximum	1800 €
<u>Frais de séjour dans le caveau provisoire communal</u>	
Séjour par mois :	20 €

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON



Date de transmission de l'acte: 26/09/2025
Date de reception de l'AR: 26/09/2025
042-214203127-DE_024_2025-DE
A G E D I

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_025_2025

Objet : SALLE- Tarifs de la salle ERA à compter du 1er janvier 2026

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR :13 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRESENTS: Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES: Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRESENTES : Estelle PATOUILLARD représentée par Serge GRANJON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

Le Maire expose au conseil municipal que la salle d'équipement rural d'animation (ERA) étant louées à l'avance, il y a lieu de revoir les tarifs pour les mettre en application à compter du **1^{er} janvier 2026** :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de locations la salle d'équipement rural d'animation (ERA) comme suit :

ASSOCIATION – ORGANISME – ENTREPRISE

ASSOCIATIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE au nombre de 6 : Touretruc, Comité des fêtes, Société de chasse, Club amitié loisirs, Union Sportive Sud Forézienne, Saintourniz

GRATUITE UNE FOIS PAR AN (une journée ou une soirée) : pour chaque association de la commune, la salle est donnée gratuitement une fois par an

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_025_2025-DE

A G E D I

Si ces associations ont déjà utilisé leur disposition particulière de gratuité et si elles ont besoin, une nouvelle fois de la salle, il leur sera demandé la somme de 50 € au titre des charges.

Disposition particulière pour l'association TOURETRUC pour les représentations THEATRALES :

Il sera demandé 240 € au titre des charges pour les trois représentations du vendredi, samedi et dimanche.

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES EXTERIEURS DE LA COMMUNE

ENTREPRISES DE LA COMMUNE OU EXTERIEURES à celle-ci

Exemple d'organisme (liste non exhaustive : école publique de St Bonnet le Château, école privée St-Joseph, école de musique, DDT, FNACA, SIEL, Association forestière du Sud Forez, Comité du fleurissement intercommunal.....)

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location exceptionnelle</i>	<i>Location courante</i>
Remise des clés <i>en début de matinée et restitution le soir</i>	Remise des clés : <i>le vendredi (milieu d'après-midi) et restitution le samedi (avant 12H00)</i>	remise des clés <i>le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>
Salle ERA 200 € Caution 500 €	Salle ERA 200 € Caution 500 €	Salle ERA 400 € Caution 500 €

PARTICULIER –PERSONNE PHYSIQUE :

RESIDANTS SUR LA COMMUNE

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location exceptionnelle</i>	<i>Location courante</i>
Remise des clés <i>en début de matinée et restitution le soir</i>	Remise des clés : <i>le vendredi (milieu d'après-midi) et restitution le samedi (avant 12H00)</i>	remise des clés <i>le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12H</i>
Salle ERA 200 € Caution 500 €	Salle ERA 200 € Caution 500 €	Salle ERA 400 € Caution 500 €

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_025_2025-DE

A G E D I

RESIDANTS DES COMMUNES SUIVANTES : Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, Chenereilles, Marols, la Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles, Aboën, Rozier-Côtes d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois.

<i>Location courante</i>	
Remise des clés : <i>le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12H00</i>	
Salle ERA	450 €
Caution	500 €

Nettoyage : une somme de 100 € est gardée sur la caution si le nettoyage n'est pas fait correctement

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON



Date de transmission de l'acte: 26/09/2025
Date de reception de l'AR: 26/09/2025
042-214203127-DE_025_2025-DE
A G E D I

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04 77 50 08 43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_026_2025

Objet : SALLE - Tarif des locations de LA PETITE SALLE (Salle Préau) à compter du 1er janvier 2026

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENCE : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRESENTS : Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRESENTES : Estelle PATOUILLARD représentée par Serge GRANJON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

Le Maire expose au conseil municipal que la PETITE SALLE étant louée à l'avance, il y a lieu de fixer les tarifs pour les mettre en application à compter du **1er janvier 2026** :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'ouvrir la location aux :

- RESIDENTS SUR LA COMMUNE
- RESIDENTS DES COMMUNES SUIVANTES : Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, Chenereilles, Marols, la Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles, Aboën, Rozier-Côtes d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois.
- ASSOCIATIONS – ORGANISMES – ENTREPRISES de la commune ou extérieures à celle-ci

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de réception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_026_2025-DE

A G E D I

- de fixer les tarifs de locations la PETITE SALLE comme suit :

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>		<i>Location courante pour un week-end</i>	
remise des clés <i>En début de matinée et restitution le soir</i>			
PETITE SALLE	50 €	PETITE SALLE	100 €
Caution	100 €	Caution	300 €

Nettoyage : une somme de 100 € est gardée sur la caution si le nettoyage n'est pas fait correctement

Particularité : si la location de la petite salle est concomitante à la location de la grande salle (ERA) pour un même événement, le tarif sera seulement de 50 € (pour le week-end)

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON



Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_026_2025-DE

A G E D I

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_027_2025

Objet : Amortissement exceptionnel de certaines dépenses du SIEL liées à l'éclairage public et neutralisation de ces amortissements

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENCE : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRESENTS : Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRESENTES : Estelle PATOUILLARD représentée par Serge GRANJON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- la compétence éclairage public (EP) a été transféré au SIEL courant 2018.
Cela sous-entend que le passif que nous avons, à savoir les emprunts faits en vue de l'acquisition d'éclairage public, ont été également transférés à LFA.

La question s'était posée pour les amortissements. A l'époque, il nous avait été indiqué de ne plus inscrire dans notre budget les dépenses et recettes d'amortissement associées, mais uniquement celle liées à l'éclairage public.

C'est pourquoi, depuis 2018, nous n'amortissons plus 4 fonds de concours liés à l'éclairage public (EP SIEL le Mas, EP Route des Armuriers, EP bourg tranche 1, EP bourg Tranche 2)

- Mais courant de cette année, la trésorerie a de nouveau soulevé ce problème d'amortissement non effectué depuis 2018 pour des fonds de concours émanant du SIEL, et qui concerne l'éclairage public.

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de réception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_027_2025-DE

A G E D I

- Après une nouvelle consultation de Loire Forez Agglo, il s'avère que seuls les biens inscrits dans les comptes 65xx et 16xx ne devaient plus être amortis.
Nos biens, ayant été inscrits au compte 204xxx (fonds de concours), auraient dû continuer à être amortis par la commune.

C'est pourquoi, nous avons un arriéré de non-amortissement sur ces 4 dépenses qui remontent à 2018 et que nous devons régulariser.

Monsieur le Maire demande donc l'accord du Conseil Municipal :

- Afin d'amortir ces fonds de concours dus depuis 2018 et qui portent sur un montant global de 26.965,10 €
- De mettre en place un dispositif de neutralisation budgétaire de cette dépense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve,

- L'amortissement de la somme de 26.965,10 € correspondant à un arriéré de non-amortissement de quatre fonds de concours et ceci depuis 2018, qui s'opère par l'inscription d'une dépense en section de fonctionnement au compte 681 et une recette en section d'investissement au compte 2804182
- La mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de cette dépenses qui s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 77681

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON




Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_027_2025-DE

A G E D I

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04 77 50 08 43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_028_2025

Objet : DMN° 1 - Ajustement en section de FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRESENTS : Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRESENTES : Estelle PATOUILLARD représentée par Serge GRANJON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à différents articles en INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT sont insuffisants.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder aux réajustements de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	DEPENSE	RECETTE
Investissement	Article 198 (040) + 26.965,10 €	Article 2804182 (040) + 26.965,10 €
TOTAL	26.965,10	26.965,10

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_028_2025-DE

A G E D I

	DEPENSE	RECETTE
Fonctionnement	Article 681 (042) + 26.965,10 €	Article 77681 (042) + 26.965,10 €
TOTAL	26.965,10	26.965,10

Le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON



Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_028_2025-DE

A G E D I

Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04 77 50 08 43
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Délibération : DE_029_2025

Objet : Approbation de la création d'une zone à 30km/h pour tout le quartier de Vaux

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants : 13
abstention : 0

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENCE : 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

PRESENTS: Serge GRANJON, Christian BAREL, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Eddy THOMAS

ABSENTS EXCUSES: Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX

ABSENTS REPRESENTES : Estelle PATOUILLARD représentée par Serge GRANJON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que diverses remarques ont été faites concernant la vitesse excessive et le nombre de véhicules qui empruntent les voies sur le quartier de Vaux.

Une partie de ces voies servent à désenclaver la ville de St Bonnet le château et évitent aux automobilistes de passer par la RD 498 et ses divers rehausseurs.

Une analyse a donc été programmée et un radar a été installé afin de comptabiliser le nombre de véhicules et la vitesse de ceux-ci. Il en ressort un passage journalier important de véhicules avec une vitesse moyenne qui respecte les limitations, mais qui peut être dangereuse compte tenu de la largeur des voies, de la présence d'enfants.

C'est pourquoi, considérant la nécessité d'assurer la sécurité, une plus grande tranquillité ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les usagers et les riverains qui empruntent les voiries du quartier de Vaux, Monsieur le Maire demande donc l'accord du Conseil Municipal afin d'instaurer une zone où la vitesse sera limitée à 30km/h

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_029_2025-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve, l'instauration d'une zone 30 sur le quartier de Vaux.

Les voies concernée par cette réglementation sont :

- Route du centre commercial
- Route de Vaux
- Chemin du Marais
- Route des Armuriers
- Rue des Tisserands
- Chemin du Clos
- Chemin des dames
- Chemin du Pré cuit
- Impasse du Puits
- Chemin de Guillaumont (à partir du chemin de tannerie situé sur le territoire de la commune de St Bonnet le Château, jusqu'à la place de marronniers située sur le territoire de la commune de La Tourette)

- Décide que les entrées et sorties de cette zone seront annoncées par une signalisation mise en place aux endroits appropriés.

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 25 septembre 2025

La Secrétaire
Marie Odile LAGER



Le Maire
Serge GRANJON



Date de transmission de l'acte: 26/09/2025

Date de reception de l'AR: 26/09/2025

042-214203127-DE_029_2025-DE

A G E D I